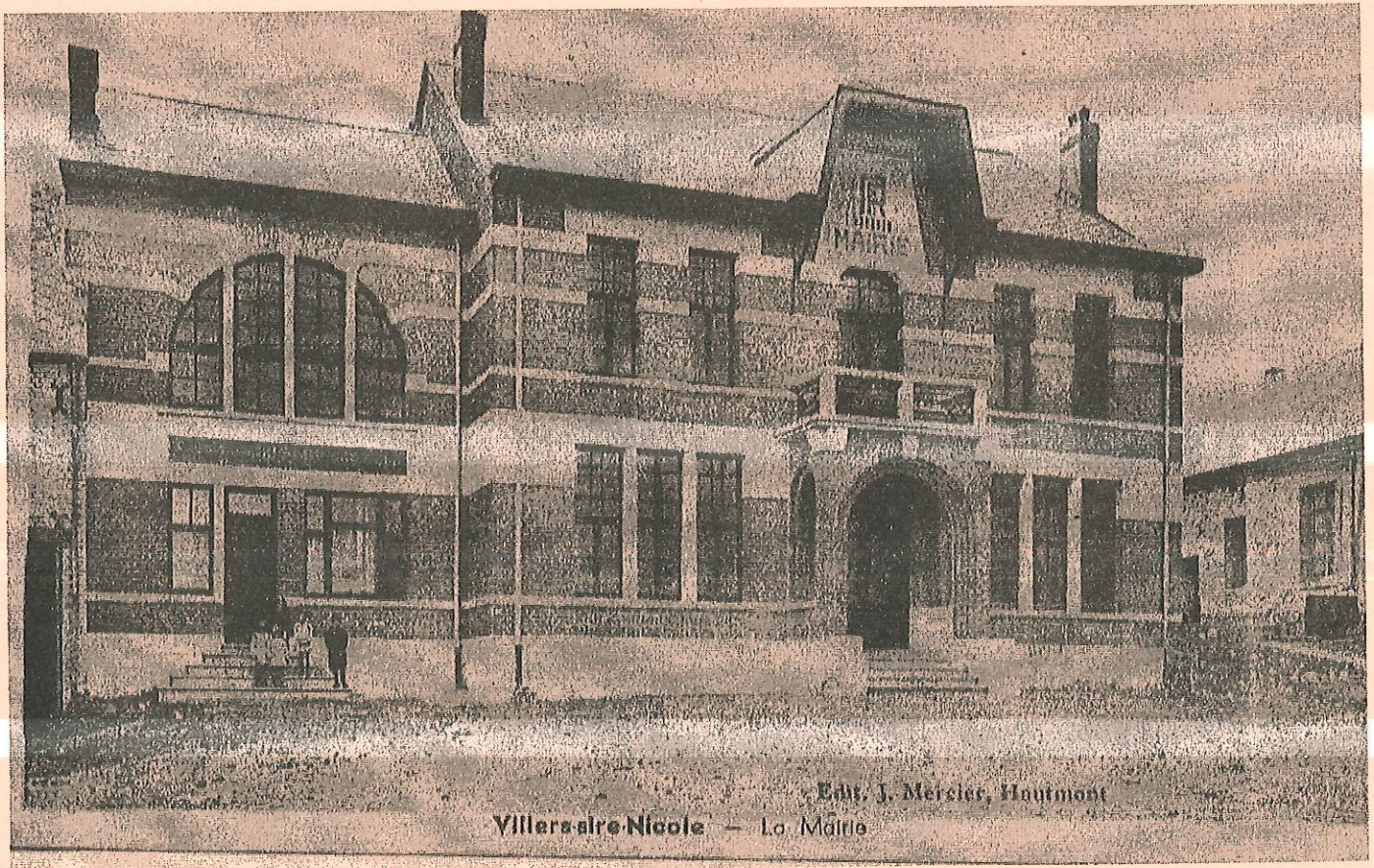


Journal Communal



Villers Sire Nicole
1999

Information

Le 3 Février 1999, la commune de Villers-Sire-Nicole, par suite à un échange effectué avec Monsieur BLANCHARD, est devenue propriétaire du terrain situé derrière la Mairie.

Sur ce terrain est prévu la construction d'une salle polyvalente comme vous l'avait annoncé Monsieur BRASSELET lors de la cérémonie des Voeux.

Les demandes de subventions ont été effectuées auprès du Conseil Général pour obtenir ces aides au titre du fond d'Equipement des Communes Rurales et Objectif n°1.

Monsieur Dominique JUMEZ, architecte à Dourlers a été contacté pour l'étude du projet.

Il est rappelé que la benne de la commune ne sera mise à la disposition de la population que le soir à partir de 17 heures au lendemain 8 heures et le week-end du vendredi 17 heures au lundi 8 heures.
Elle ne sera plus prêtée durant la journée en semaine.

Depuis mars 1999, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et les décrets et circulaires y afférents, viennent de modifier profondément les outils d'insertion des publics en difficulté, et tout particulièrement le dispositif Contrats Emploi Solidarité (C.E.S).

Les employeurs s'engagent à déposer toutes les offres d'emploi CES à l'A.N.P.E et à privilégier le recrutement des publics reconnus prioritaires.

L'A.N.P.E. propose les candidats conformément aux objectifs arrêtés, conseille les employeurs sur l'offre d'insertion, le choix des bénéficiaires et la construction de parcours d'insertion.

Pour faire suite à l'exposition qui a eu lieu lors du 100^{ème} anniversaire de la Ducasse de la Gare, la Municipalité lance un appel aux personnes en possession de documents sur Villers-Sire-Nicole (Carte Postale, photo.....).

Nous serions très heureux si vous pouviez nous les prêter afin de les faire reproduire pour constituer un recueil. Ces documents vous seront rendus ensuite.



VIE ADMINISTRATIVE

Secrétariat

Il est rappelé que nos bureaux sont ouverts aux publics
du Lundi au Vendredi
de 10 Heures à 12 Heures
et
de 15 Heures à 18 Heures

Quel que soit le motif, les personnes se présentant hors de ces horaires
ne seront plus reçues

Merci de votre compréhension.

Permanence de la Sécurité Sociale :

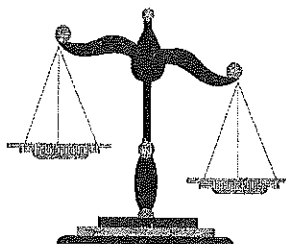
Une permanence de la sécurité sociale est tenue tous les Jeudis de 8 heures à 9 Heures dans la salle d'honneur de la Mairie. Nous tenons à vous signaler que les dossiers présentés lors de cette permanence seront traités rapidement.

Permanence de l'Assistante Sociale :

L'assistante Sociale mademoiselle BALCAEN tiendra sa permanence tous les 1er et 3ème Mardi de chaque mois de 10 heures à 12 Heures

En cas d'urgence appeler le 03/27/62/02/85

Consultations des Nourrissons



Tous les 3ème jeudi du mois à partir de 13 heures 30 dans l'ancien logement de fonction rue des caches.



Ouverture :
Du Lundi au Vendredi
de 8 heures 30 à 11 heures 30
et
de 14 heures à 16 heures
et le Samedi
de 8 heures 30 à 11 heures 30

Les bons de décharge ne seront délivrés qu'aux habitants de Villers-Sire-Nicole et pour leur usage exclusif.
Pour obtenir ce bon veuillez vous munir du n° d'immatriculation du véhicule et de l'identité du conducteur.
Merci.

Le dépôt de déchets ménagers en provenance de l'extérieur de Villers-Sire-Nicole est interdit..
Le ramassage d'ordure est réservé aux Villersois exclusivement.

Permanences C.R.A.M.

Depuis le 9 Décembre 1998, une permanence de la C.R.A.M se tient dans nos locaux tous les 2ème Mercredi du mois de 8 heures 30 à 12 heures dans la salle d'honneur.

A Maubeuge du Lundi au Vendredi de 8 Heures à 12 heures
et de 13 heures à 16 heures. Boulevard de l'Europe
Immeuble l'Europe
4ème Etage

Retraite Complémentaire

Mairie de Maubeuge Salle Jean Jaurès (Entrée principale) face au tribunal
le mardi de 9 Heures à 12 heures
le jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures.

Permanences UNC

Mairie de Villers-Sire-Nicole tous les 1er mardi du mois sauf juillet août de 18 heures à 19 heures.

Cimetière

Tout emplacement réservé et non réglé dans le mois sera repris par la Commune.

Location de Salle

Salle des repas : Villersois : 500 Frs
Extérieur : 800 Frs

De la vaisselle pourra être louée, exclusivement lors de la location de la salle des repas.

Tarif 5 francs par couvert, toute vaisselle manquante ou cassée devra être remboursée.

Salle des Fêtes Villersois : 800 Frs
Extérieur : 1000 Frs

Salle des Fêtes pour vin d'honneur : 300 Frs

La somme de 300 francs est demandée à la réservation.

Une caution de 1000 francs, dont 300 francs en espèce, est exigée lors de la remise des clés afin de garantir toutes dégradations éventuelles.



PIECES D'IDENTITE

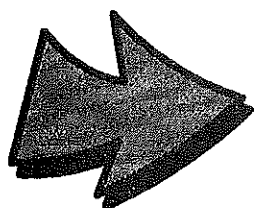
Carte Nationale D'Identité (Validité 10 ans)

Vous munir :

- Un extrait d'Acte de Naissance récent avec filiation complète
il s'obtient :
 - A la mairie de naissance si le demandeur est né en France
 - Au Ministère des Affaires Etrangères
Sous Direction de l'Etat Civil
11 rue de la Maison Blanche
BP 1056
44941 Nantes Cedex 09
- L'Ancienne Carte
- Deux photos récentes et identiques en noir et blanc ou couleurs sur fond neutre uni (les photos en noir et blanc suffisent)
- En cas de perte ou de vol Récépissé de la déclaration
- Deux justificatifs de domicile récents et différents
(Quittance EDF, SIDEN ou France TELECOM)

Le demandeur, même mineur, doit être présent lors de l'établissement du dossier pour la prise d'empreinte digitale.

Lorsque la demande est faite pour un mineur, le père ou la mère devra être présent pour l'autorisation parentale. En cas de divorce, c'est le parent investi du droit de garde, muni du jugement de divorce qui doit effectuer cette formalité.



A SAVOIR : Vos enfants ont besoin de papiers d'identité pour passer leurs examens scolaires.

Les délais de l'obtention de la Carte d'Identité sont passés de 15 jours à 6 mois,

Les demandes urgentes par justification, (ex : Travail à l'Etranger) Nous ne garantissons pas la prise en urgence pour les cartes périmées depuis plusieurs années.

Passeport

(Validité 5 ans)

Vous munir

- Carte Nationale D'Identité ou extrait de naissance
- Un timbre Fiscal à 400 Francs
- Deux photos récentes et identiques
- Deux justificatifs de domicile (EDF, SIDEN, France TELECOM.....)
- Autorisation parentale pour mineur, en cas de divorce c'est le parent investi du droit de garde , muni du droit de garde qui doit effectuer cette formalité.
- En cas de renouvellement , ancien passeport.

Les autres pièces comment les obtenir ?

<u>Pièce Désirée</u>	<u>Où s'adresser</u>	<u>Coût</u>	<u>Pièces à Fournir</u>
Extrait de Naissance (Validité 3 mois)	Mairie du lieu de naissance	Gratuit	Indiquer la date de naissance, nom et prénoms, Joindre une enveloppe timbrée.
Extrait d'acte de Mariage	Mairie du lieu de Mariage	Gratuit	Indiquer la date de mariage, nom et prénoms Joindre une enveloppe timbrée.
Extrait d'acte de Décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Gratuit	Indiquer la date de décès, nom et prénoms, Joindre une enveloppe timbrée.
Bulletin de Décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Gratuit	Indiquer la date de décès, nom et prénoms, Joindre une enveloppe timbrée.
Fiche D'Etat Civil Familiale ou Individuelle (Validité 3mois)	Mairie du domicile	Gratuit	Livret de famille ou extrait de naissance
Duplicata de Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Gratuit	Demande de Duplicata à retirer à la mairie du domicile
Certificat de Nationalité	Grefe du Tribunal d'Instance du Domicile	Gratuit	Différentes selon les cas. Voir avec le tribunal d'Instance.
Fiche individuelle et de Nationalité Française	Mairie	Gratuit	Carte Nationale d'Identité en cours de validité + Livret de Famille ou extrait de naissance.
Extrait du casier judiciaire N°3	Casier Judiciaire Central 107 rue Landreau 44079 NANTES Cedex	Gratuit	Demande le bulletin n°3 Indiquer son Etat Civil, joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse et une fiche individuelle d'Etat Civil.
Copie Conforme	Mairie	Gratuit	Présenter la copie et l'original.

Les autres pièces comment les obtenir ?

<u>Pièce Désirée</u>	<u>Où s'adresser</u>	<u>Coût</u>	<u>Pièces à Fournir</u>
Carte Grise et certificat de non-gage	Sous-Préfecture du Domicile	Suivant puissance et âge du véhicule	la mairie détient les formulaires des demandes
duplicata de Carte Grise	Sous-Préfecture du Domicile	Payant	la mairie détient les formulaires des demandes
Duplicata de permis de Conduire	Mairie du domicile puis Préfecture	Payant	2 Photos, certificat de perte ou ancien permis détérioré.
Vignette Auto	En Novembre : Débits de tabac En cours d'exercice : Recette des Impôts	Payant	Carte Grise
Duplicata Vignette Auto	Recte locale des Impôts	Gratuit	Présenter un certificat de perte
Permis de Chasser	Mairie du domicile	payant selon tarif en vigueur	Se renseigner à la mairie
Carte d'Electeur (inscription sur la liste électorale chaque année du 01/09 au 31/12)	Mairie du domicile	Gratuit	Pièce d'Identité ou livret de famille, justifier du domicile.
Autorisation de Sortie du Territoire aux mineurs de nationalité Française	Mairie du domicile	Gratuit	Présence d'un parent avec le livret de famille et la carte d'Identité du mineur. (la carte d'identité est obligatoire pour la délivrance de la sortie de territoire) En cas de divorce présenter la copie du jugement avec mention de la garde de l'enfant. La demande doit être faite par le représentant légal.

Bordereau remboursement	2 ans
-------------------------	-------

Succession

Toute la vie

Celle recueillies avant
ou après le mariage

Toute la vie

Téléphone

Factures, contrat installation

Utilisation du téléphone

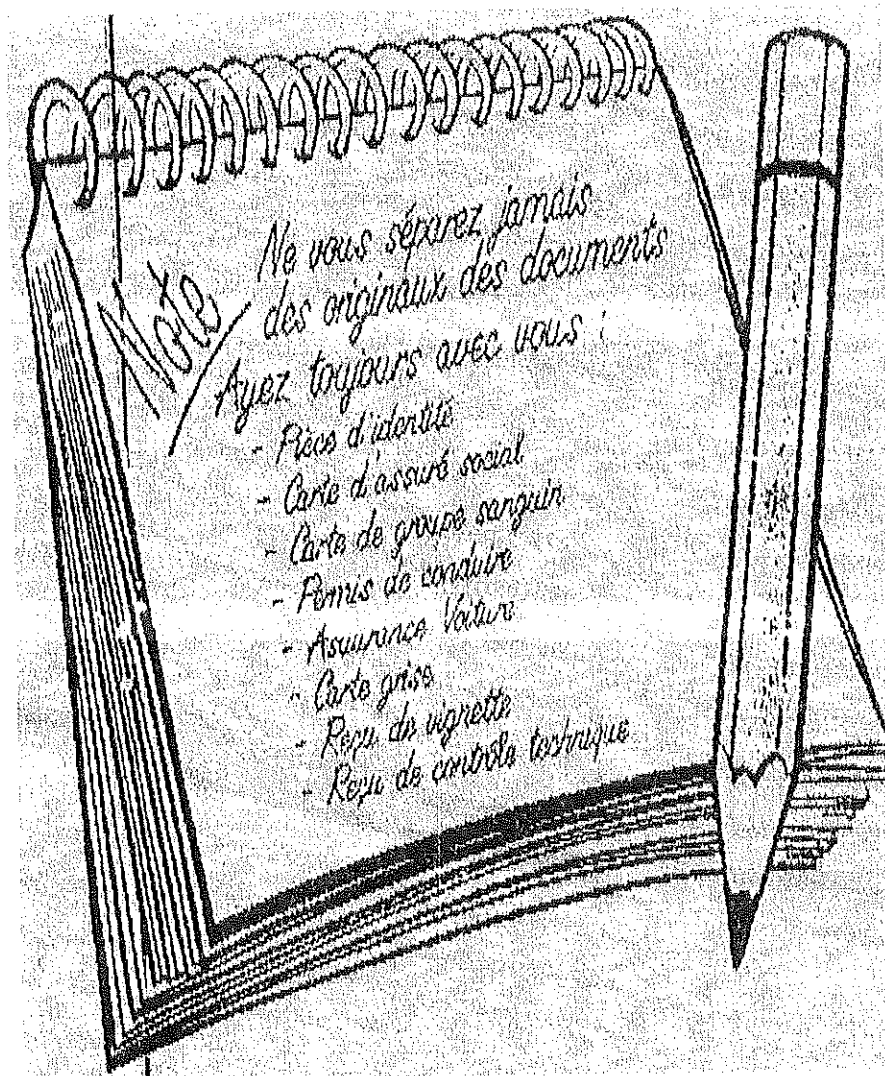
Factures consommation

1 an

Travail et retraite

Contrats de travail,
Fiche de paie,
Calcul points de retraite
arrêts de travail
pour accidents

les garder jusqu'à 1 an
après la liquidation de
la retraite.



Papiers officiels : Prenez la précaution de photocopier votre permis de conduire, la police d'assurance, votre carte d'identité, votre passeport, le livret de famille et le carnet de santé des enfants.

Aucune de ces photocopies ne sera reconnue comme valable aux yeux de l'administration. En revanche, les déclarations de vols, pertes et les renouvellements en seront simplifiés, puisque vous pourrez justifier des numéros de ces documents.

Taxe Foncière

Vous avez vendu un immeuble au cours de l'année 1999

La taxe foncière étant établie pour l'année entière en fonction des faits et de la situation existants au 1er Janvier 1999, vous êtes redevable de la taxe foncière pour l'immeuble vendu.
(Article 1415 du Code Général des Impôts).

Si une clause particulière de l'acte de vente prévoit que l'acquéreur doit supporter la charge de cette taxe à compter de la date d'acquisition, vous avez la possibilité de lui demander le remboursement des sommes correspondantes.

En aucun cas, l'Administration Fiscale n'interviendra dans l'exécution de cette obligation d'ordre privé.

Sur ce point, il vous est conseillé de vous rapprocher de votre notaire.

Taxe Foncière

Entre le 16 Août 1999 et le 22 Octobre 1999, un agent du Centre des Impôts Foncier d'Avesnes sur Helpe tiendra des permanences :

- le mardi après-midi de 14 H à 16 H, à l'Hôtel des Impôts du QUESNOY, 32 Place du Général Leclerc
- le vendredi matin de 9 H à 12 H, à l'Hôtel des Impôts de MAUBEUGE, Rue de l'Ancien Pont Rouge

Ces dernières s'ajouteront à la réception régulièrement assurée au Centre des Impôts Foncier d'Avesnes sur Helpe, Plateau Chémerault, le mardi matin et le vendredi matin de 9 H à 12 H, ainsi que sur Rendez-Vous

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PHARMACIE

Du lundi au vendredi : 9 h -- 12 h15 & 14 h – 19 h15

Samedi : 9 h – 13 h

Pharmacie Huriau Michel

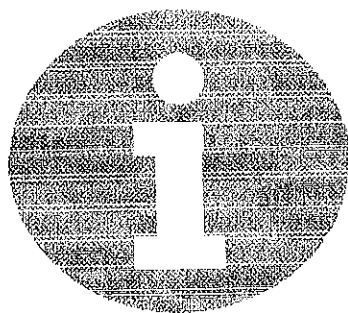
14 gd place

59600 villers sire nicole

Homeopathie Produits vétérinaires (petits et gros
animaux) Matériel médical (location et vente)
Herboristerie et phytothérapie

Tel 0327679036

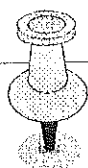
Fax 0327634678



INFORMATION

*Modification des horaires
d'ouverture du bureau de
poste de :*

VILLERS-SIRE-NICOLE



Du 05 juillet au 28 août 1999

**Les horaires d'ouverture seront les
suivants :**

Du lundi au vendredi :

Le matin de 09h00 à 11h00

L'après-midi de 14h00 à 17h00

Le samedi :

de 08h30 à 11h30

Merci de votre compréhension

**LOI n° 99.5 du 6 JANVIER 1999
RELATIVE AUX ANIMAUX DANGEREUX**

(J.O.R.F. du 7 janvier 1999)

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Les chiens potentiellement dangereux sont classés en deux catégories :

- les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense (liste jointe en annexe).

Les chiens de ces deux catégories ne pourront circuler que muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

La détention de ces animaux est interdite :

- aux personnes majeures en tutelle (sauf autorisation du juge) ;
- aux personnes françaises ou étrangères condamnées à une peine de prison pour crime ou délit inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire ou document équivalent pour les étrangers ;
- aux personnes auxquelles la garde d'un chien a été retirée par décision de justice.
- La détention des chiens des deux catégories est subordonnée à la déclaration en mairie du lieu où est détenu l'animal.

Le déclarant devra justifier :

- de l'identification par tatouage de l'animal.
- de sa vaccination antirabique valide.
- d'une assurance responsabilité civile pour les dommages que l'animal pourrait causer au tiers,
- pour les chiens de la 1ère catégorie, d'un certificat vétérinaire comportant le n° d'identification et attestant la stérilisation de l'animal.

Lorsque ces conditions sont satisfaites, il est délivré au détenteur de l'animal un récépissé de déclaration qui devra être présenté à toute réquisition des agents habilités (police - gendarmerie - douanes - DSV - ONC...).

Une fois cette déclaration enregistrée, le détenteur de l'animal devra satisfaire en permanence aux conditions requises précédemment.

De plus, l'achat, la cession, l'introduction sur le territoire métropolitain et dans les D.O.M. des chiens relevant de la 1ère catégorie sont interdits.

A compter du 6 janvier 2000, tous ces chiens devront être stérilisés.

Il est de même interdit aux chiens de la 1ère catégorie

d'accéder :

- aux transports en commun,
- aux lieux publics et aux locaux ouverts au public,

et de stationner dans les parties communes des immeubles collectifs.

En cas de dangerosité d'un chien résidant dans un immeuble dont il est propriétaire, le bailleur ou le copropriétaire peuvent saisir le maire qui peut procéder, s'il le juge nécessaire, à l'application des mesures prévues à l'article 211 du code rural.

Textes de référence :

- Loi n° 99.5 du 6 janvier 1999 (JO du 7.01.99)
- Articles 211.1 à 211.5 du nouveau code rural
- Arrêté ministériel du 27 avril 1999 (JO du 30.04.1999)

LISTE DES CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

(Arrêté du 27 avril 1999 - JORF du 30 avril 1999)

1ERE CATEGORIE : "LES CHIENS D'ATTAQUE"

- Sont repris dans cette catégorie les chiens non inscrits au L.O.F.

- de type Staffordshire terrier (Pitbulls)
- de type American Staffordshire terrier
- de type Mastiff (Boerbulls)
- de type Tosa

2EME CATEGORIE : "LES CHIENS DE GARDE ET DE DEFENSE"

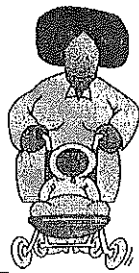
- Sont repris dans cette catégorie les chiens inscrits au L.O.F.

- de race Staffordshire terrier
- de race American Staffordshire terrier
- de race Rottweiler
- de race Tosa
- et les chiens de type Rottweiler non inscrits au LOF

Etat Civil

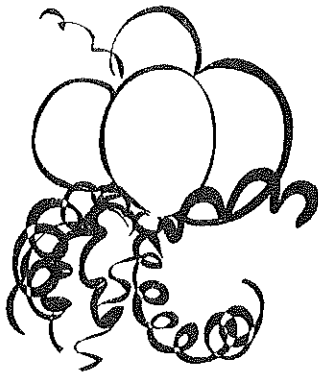
1998

Naissances



Angélique REPAIRE	le 6 Janvier 1998	Antonin MAGNAN	le 18 Avril 1998
Dorian MAGNAN	le 12 Janvier 1998	Landry HUVENOIT	le 13 Juillet 1998
Florent MARIVOET	le 16 Février 1998	Léo MOLLE	le 1 ^{er} Septembre 1998
Jonathan BUISSET	le 17 Avril 1998	Victor D'HONDT	le 2 Octobre 1998
Mélissa TEMBUYSER	le 17 Avril 1998		

Mariages



Laurence MAES et Sylvain HUVENOIT le 28 mars 1998
Isabelle TORFS et Jean-Claude MAMMARELLA le 4 juillet 1998
Stéphanie STECKEN et Alain DUBOIS le 24 octobre 1998

Noces D'Or



Ont fêté leur nocés d'Or :

■ Marie-Madeleine DELPLANCQ et André HUMBLET
mariés le 13 septembre 1948 à Villers-Sire-Nicole

■ Denise DELVALLEE et Yves MATHIEU
mariés le 20 septembre 1948 à Villers-Sire-Nicole

Décès

Raymond GREGOIRE le 16 février 1998 à Maubeuge

Alfred ALLARD le 14 mars 1998 à Maubeuge

Abel MOLLE le 14 avril 1998 à Villers-Sire-Nicole

Lucia FRYDRYCK épouse DUBOIS le 13 Mai 1998 à Villers Sire Nicole

Léandre DARRAS le 13 juin 1998 à Villers Sire Nicole

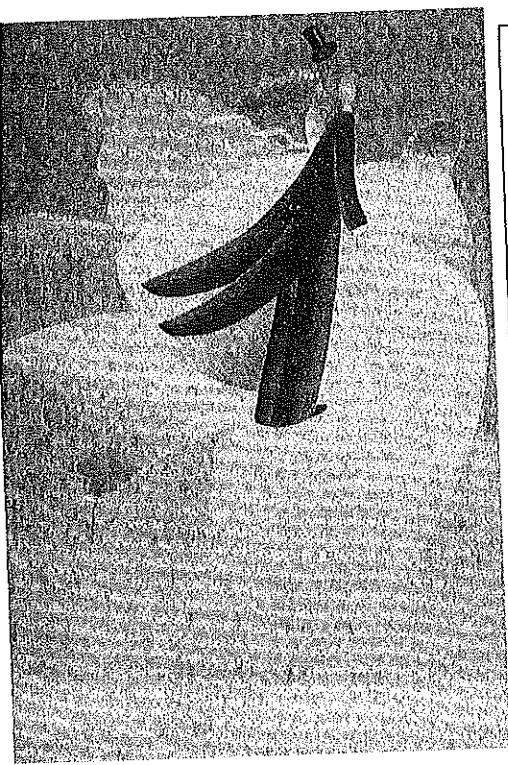
Yvon SALLE le 02 juin 1998 à Maubeuge

Julienne PERADOTTO veuve DARRAS le 02 septembre 1998 à Villers Sire Nicole

Daniel HUBERT le 30 octobre 1998 à Maubeuge

Gilberte WALLERAND le 14 décembre 1998 à Jeumont

Richard VERMANDEL le 22 décembre 1998 à Avesnes sur Helpe



Les couples, veuves ou veufs
qui se sont mariés en 1939 et
1949 sont priés de se faire
connaître en mairie avant le
16 Août 1999 pour fêter leurs
Noces d'Or et de Diamant
lors de la Ducasse du 5
Septembre

Vie Associative

Centre Aéré

Il se déroulera cette année du 1^{er} au 24 Juillet 1999.

La fête de fin de centre se déroulera le Samedi 24 Juillet 1999.

Concours des Maisons Fleuries

Les personnes voulant participer au concours des maisons fleuries peuvent retourner le coupon ci-dessous en Mairie.



Concours des Maisons Fleuries

Veuillez cocher la catégorie qui vous intéresse.

NOM - Prénom : _____

Rue : _____

participe(nt) au concours des maisons fleuries 1999 dans la catégorie suivante

☐

Maisons avec jardinets

☐

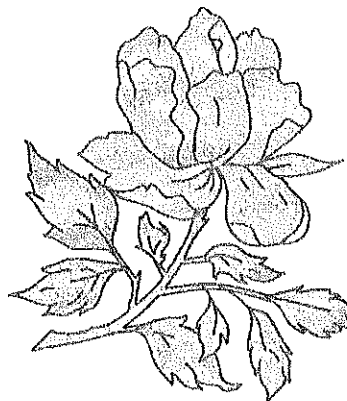
Fenêtres et Façades

☐

Commerces ou entreprises

☐

Fermes



Concours des Maisons Illuminées

A l'occasion du passage à l'an 2000, un concours d'illumination des maisons sera organisé.

Un jury passera dans la commune un peu avant les fêtes de Noël.

Les personnes voulant participer peuvent retourner le coupon ci-dessous en Mairie.



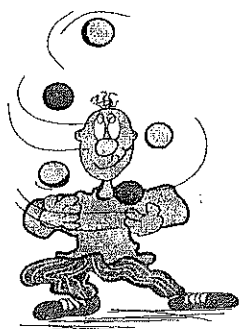
Concours des Maisons Illuminées

NOM -Prénom : _____

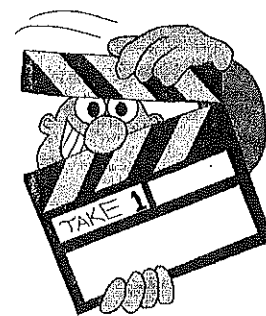
Rue : _____

participe(nt) au concours des maisons Illuminées 1999/2000





Calendrier des Fêtes 1999



DATE	FESTIVITES	ORGANISATEURS
JUILLET		
1 ^{er} au 24/07/99	CENTRE AERE	Détente Loisirs et Restauration
4,11 ou 14 /07/99	Journée Brochettes	Noirs Talons
13/07/99	Feux d'artifice	
14/07/99	Fête Nationale	
24/07/99	Fête de Fin de Centre	Détente Loisirs et Restauration
24 et 25/07/99	Ducasse St Anne (Sous Réserve)	Les Gilles + Noirs Talons
AOÛT		
SEPTEMBRE		
4, 5 et 6/09/99	DUCASSE COMMUNALE	
« «	Intervillage	Noirs Talons + Gilles
OCTOBRE		
09/04/99	Souper dansant	Les Gilles + Noirs talons
16/04/99	Souvenir de l'inhumation du Soldat Inconnu d'AFN	
NOVEMBRE		
11/11/99	Armistice	
20/11/99	Repas Dansant	L'USV
DECEMBRE		
04/12/99	Souper Dansant	Noirs Talons
04/05/06 /12/99	Marché de Noël	Ecole Beaumarchais
31/12/99	AN NOUVEAU	Les Sociétés locales sous l'égide de la Commune

VILLERS SIRE NICOLE



UNC



S D F

Villers, le

UNC Villers-Sire-Nicole C.R. Année 1998

Chaque année qui se termine, conduit à un bilan. Celui de 1998 pour la section de Villers est très copieux, c'est pourquoi, chers amis Villersois, je ne me limiterai qu'aux grandes lignes.

A SAVOIR :

- 1 Assemblée Générale
- 5 Réunions de section
- 1 réunion de bureau
- 1 réunion de commission
- 10 permanences

AU NIVEAU DE L'ARRONDISSEMENT

Nous avons assisté, souvent nombreux, à la messe d'Arrondissement à FEIGNIES, à la journée Honneur aux porte-drapeaux à TRELON et cette année, fin septembre, nous recevions les sections de l'Avesnois en assemblée générale à Villers. C'est ainsi que plus de 45 drapeaux se sont inclinés, au cours du mini-défilé devant les plaques des rues des anciens d'A.F.N., des Combattants 39/45, du 11 Novembre 1918. Une gerbe fut déposée au monument aux morts. C'est ensuite environ 200 personnes qui se sont réunies pour une séance de travail en la salle des fêtes.

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

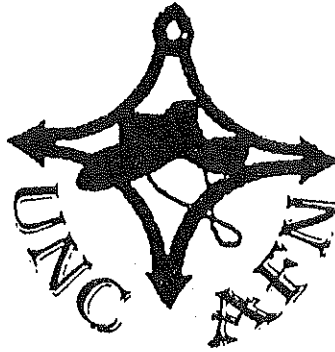
Nous avons participé au Congrès de LEERS ; à la journée du souvenir à la stèle de LA BASSEE (1^{ère} stèle érigée en France en 1975. La main d'œuvre et le financement ont été assurés entièrement par les membres de l'UNCAFN du Nord- Hormis l'emplacement offert, aucune subvention n'a été demandée), participation à la réunion annuelle des Présidents à Lille.

A noter également de trop nombreux déplacements pour les enterrements de camarades de l'Avesnois ; inauguration de stèles à FELLERIES et QUIEVRECHAIN ; etc.....

VILLERS SIRE NICOLE



U N C



S D F

Villers, le

Et comme chaque année, participation à toutes les cérémonies commémoratives.

11 NOVEMBRE 1998 : 80^{ème} anniversaire de l'armistice, 80^{ème} anniversaire de la création de l'UNC et , coïncidence 40^{ème} anniversaire de l'UNCAF.

Comme dans bon nombre de villes et villages de France, comme cela s'était passé 80 ans plus tôt, cloches et sirènes ont retenti à l'unisson à cette onzième heure du onzième jour du 11^{ème} mois. Dans le cadre du souvenir, nous souhaiterions que cette initiative soit reconduite chaque année et que chaque Français, là où il se trouve, observe une minute de recueillement. A l'heure où l'on commence, enfin, à voir bouger les lèvres de nos sportifs de haut niveau au moment de l'interprétation de l'hymne national, chaque Français peut sacrifier au moins une minute chaque année pour se souvenir que la liberté et la paix, toujours fragiles ont été acquises aux prix du sacrifice de nombreuses vies humaines dans des moments où la misère était reine. Sans frustrer pour autant les autres commémorations, l'UNC souhaite que le 11 Novembre devienne le jour National du souvenir.

LE DRAPEAU UNC 14/18 , après être sorti pendant 77 ans, vu son état, a été remis officiellement à Monsieur le Maire, il fait désormais partie du patrimoine local. Il avait été présenté officiellement le dimanche 03 Juillet 1921, sa bénédiction eut lieu le dimanche 10 Juillet 1921 au cours de la grand messe à l'intention des victimes de la grande guerre, l'église était trop petite pour contenir la foule, Monsieur Emile BLANCHARD grand blessé de guerre était président de la section UNC.

LE MONUMENT AUX MORTS fut inauguré le 04 septembre 1921 en présence de toutes les autorités concernés et 27 sociétés locales et voisines.

PROJETS : Une exposition sur la guerre 14/18 sera organisée Salle des Fêtes d'Elesmes les 30 et 31 janvier 1999.

Les 16, 17 et 18 juin 2000 organisation d'un voyage de 3 jours en Alsace.

PÉRMANENCE EN MAIRIE : Les 1^{er} Mardis du mois de 18 h 00 à 19 h 00 sauf Juillet - Août. Chaque année la législation combattante subit des changements. Nous sommes à la

VILLERS SIRE NICOLE



UNC



SDF

Villers, le

disposition de tous les combattants, toutes générations confondues pour répondre à leurs préoccupations. En outre grâce à la modification de ses statuts mis en place en 1997, l'UNC a maintenant vocation à ouvrir ses portes à toute association à caractère patriotique ; de même tous les soldats ayant intervenu en divers points du globe pour des missions spéciales sont repris dans le cadre des nouvelles générations et enfin tout Français pour qui le mot « souvenir » a un sens, ayant effectué son service militaire, est cordialement invité à nous rejoindre.

EFFECTIFS au 31-12-1998

39/45 :	1
T-O-E :	1
AFN :	44
Soldats de France :	9

Merci à tous les Villersois qui sont à nos côtés lors des commémorations patriotiques.

Pour la Section UNC
Le Président,
Jean GIRARD

CLUB DES 3 FOIS 20

Notre Club, a vu le jour en 1985 a pour objet de resserrer les liens et de rompre la solitude des anciens.

Ses membres se réunissent chaque jeudi après-midi de 14 h à 17 h à la salle des repas de la mairie pour s'adonner à des jeux de société ou tout simplement pour le plaisir de discuter entre eux.

En 1998, nous avons pris 4 repas en commun, dans une ambiance conviviale et familiale chère à notre société.

La baisse du nombre d'adhérents due au manque de « relève » et l'élévation de la moyenne d'âge rendent de plus en plus aléatoires les possibilités de sorties récréatives. Aussi, est-ce avec plaisir, que nous accueillerons de nouveaux « 3 fois 20 » afin de rajeunir et d'assurer la pérennité du Club.

La Commission



LES ORDURES MENAGERES : Un gros souci pour tout le monde!

Vous avez très certainement lu dans la presse ou entendu à la radio ou à la télévision que les coûts de traitement des ordures ménagères augmentaient de façon vertigineuse.

Jusqu'à présent, au niveau de notre communauté de communes, nous avons réussi à endiguer cette hausse.

En effet, l'an dernier, nous vous faisons part que la société Nétrel voulait dénoncer le contrat de collecte en voulant augmenter ses prix.

Nous avons refusé en demandant à cette société de respecter le contrat qui avait été signé en 1995 pour 4 ans.

Aujourd'hui notre contrat arrive donc à échéance (31 mars).

Dès à présent, nous savons que le coût de traitement (mise en incinération ou mise en décharge) sera de 405 frs la tonne alors qu'il était jusqu'à présent de 266 frs la tonne soit **plus de 35% d'augmentation.**

Ces prix sont encore raisonnables quand on voit ce qui se passe dans d'autres régions !

Et pourtant !

Vous constatez comme nous que cette évolution est impressionnante.

Rien que pour le coût de traitement des ordures ménagères, **la communauté de communes devra donc déboursier 241 000 frs en plus.**

Les membres de la communauté ont donc réfléchi sur tout un ensemble de possibilités pour réduire le montant.

La communauté de communes a dès à présent reçu l'accord pour **la mise en incinération** des ordures ménagères à compter du 1er avril 1999 à l'usine d'incinération de Maubeuge (coût identique à la mise décharge (celle ci devant être fermée en 2002 pour les ordures ménagères)).

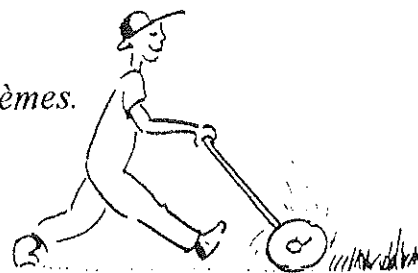
Autre problème : **Les déchets verts et le verre puisqu'ils ne peuvent être mis en incinération (donc interdits dans vos poubelles).**

Là aussi, les membres de la communauté de communes ont obtenu l'accord du S.I.V.S (syndicat intercommunal du Val de Sambre) pour que la population de la communauté puisse **se rendre à tout moment dans les déchetteries de Jeumont ou de Maubeuge. (La communauté sera cliente du S.I.V.S et non adhérente).**

Vous pourrez donc y déposer : Tontes, verre, tailles, encombrants, huiles, batteries, gravats, fibros ciments etc.

En ce qui concerne les tontes d'herbe, nous vous avons déjà préconisé dans la précédente page de communauté la façon de construire et de réussir à peu de frais un composteur.

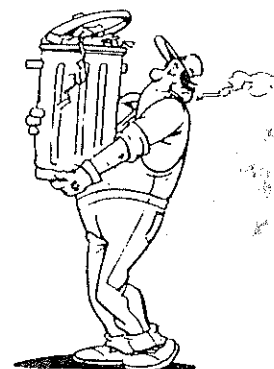
Mais nous pouvons également vous préconiser d'autres systèmes.



COMMUNAUTE DE COMMUNES
NORD-MAUBEUGE



Le 10 Mai 1999



Madame, Monsieur,

Comme nous vous l'avions signalé fin mars, dans la page de la Communauté de Communes, nous avons reçu l'accord du SIVS pour utiliser les services des déchetteries.

Avant de pouvoir donner notre accord, nous avons étudié la possibilité de placer des bennes dans les Communes pour que les habitants puissent y déposer les déchets verts.

Cette solution n'a pu être retenue.

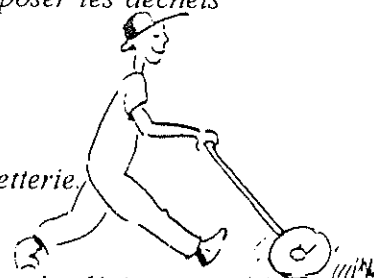
En effet, le coût était presque équivalent au service de la déchetterie.

D'autre part :

* seuls les déchets verts auraient pu être récupérés alors que la déchetterie offre une multitude de services.

* les bennes n'auraient été mises à disposition qu'un seul jour de la semaine (imaginez qu'il pleuve ce jour-là ... les tontes étaient donc impossibles, mais la Communauté aurait eu en charge la location de la benne !)

* les Communes devaient impérativement mettre une personne pour surveiller la benne (afin d'éviter les apports autres que les déchets verts).



En conséquence, cette idée a dû être abandonnée et nous avons choisi les déchetteries qui vous permettront d'y déposer les jours ouvrables : les déchets verts, les encombrants, les gravats, les huiles moteurs, les papiers, les cartons, les pneumatiques, les plastiques, les verres, les médicaments, les piles, les batteries.

C'est donc dès le Samedi 15 Mai que vous pourrez utiliser ce nouveau service gratuit à Maubeuge ou à Jeumont.

Au préalable, vous devrez vous rendre au siège administratif du SIVS, 2 rue du Gazomètre à Maubeuge (face à la gare SNCF) pour y retirer un badge personnel qui vous permettra d'accéder aux déchetteries.

Nous vous rappelons que l'usine d'incinération de Maubeuge ne pourra plus traiter les déchets verts. En conséquence, le service de collecte des ordures ménagères ne pourra plus vous les ramasser et ils resteront donc chez vous.



Le Conseil Communautaire,